

## **Covid-19 : Accueil des enfants des professionnels de santé**

### **ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DU PERSONNEL INDISPENSABLE À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE**

**Pour faire suite au communiqué de la Préfecture reçu hier à 20h30**

#### **Accueil des enfants scolarisés en maternelle et en primaire**

**Les enfants du personnel soignant (voir liste ci-dessous)** seront accueillis dans leur école habituelle dès lundi.

Est considéré comme personnel soignant selon la Préfecture :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables

**Justificatif à fournir** : carte professionnelle de santé ou fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

- **Pour inscrire vos enfants : vous devez vous rapprocher de vos directeurs d'écoles et chefs d'établissements qui sont seuls habilités à recueillir les demandes d'accueil.**

Les écoles donneront ensuite à la Ville le listing des enfants accueillis. **Seuls les enfants inscrits sur le listing fourni par l'Education nationale seront pris en charge.**

Les écoles seront ouvertes dès lundi aux horaires habituels, ainsi que le périscolaire (matin, restauration, soir et accueil du mercredi).

Les enfants seront accueillis par groupes de 10 maximum.

#### **Accueil des enfants de 0 à 3 ans**

**Les enfants du personnel soignant (voir liste ci-dessous)** seront accueillis dans les crèches municipales.

Est considéré comme personnel soignant selon la Préfecture :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et

personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables

**Justificatif à fournir** : carte professionnelle de santé ou fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

**Les assistantes maternelles ne sont pas concernées par la fermeture, ainsi que les crèches accueillant moins de 10 enfants.**

- **Pour les enfants à accueillir en crèche** : envoyer un mail à [petite.enfance@ville-montmorency.fr](mailto:petite.enfance@ville-montmorency.fr) avant lundi.



**COVID-19**

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

### Infos pratiques

- L'ARS et la Préfecture réitèrent la consigne de n'appeler le 15 que pour les cas présentant les symptômes du virus : difficultés respiratoires, fièvre, toux et courbatures.
- Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

### Contact

- N° vert à contacter pour toute information : 0 800 130 000
- Site d'information : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Liens utiles

[Coronavirus : Informations, actualités, dispositions](#)